

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS TOUCHÉS PAR UNE AFFECTION DE
LONGUE DURÉE - (N° 861)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 86

présenté par

M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 30 de M. Mathieu

APRÈS L'ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.